

## QUARTIER DE LA GARE DE FLEURIER : INAUGURATION DE LA PLACE ET DE LA RUE ADJACENTE

Près de quatre ans après le vote d'un crédit de 2,2 millions de francs par le Conseil général, la place de la Gare de Fleurier a trouvé son aspect définitif, résolument moderne et urbain, faisant la part belle au partage de l'espace public, à la modération du trafic et à la vie locale.

Ce profond réaménagement construit s'accompagne de mesures de réduction de la vitesse qui permettront aux piétons, aux cyclistes, aux automobilistes et aux autres usagers de la chaussée de cohabiter le plus sereinement possible à cet endroit où commerces et établissements publics, transports publics et habitations coexistent.

Ainsi, la désormais rue de l'Étincelante qui longe les voies de chemin de fer à l'est de la gare et pour laquelle le Conseil communal avait lancé un concours en 2020 afin de trouver un nom – que les nombreux participants soient ici chaleureusement remerciés – est limitée à 30 km/h. La place de la Gare est, elle, devenue une zone de rencontre limitée à 20 km/h, où les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute l'aire de circulation et bénéficient de la priorité mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules. Si le marquage au sol est déjà réalisé, les totems et panneaux de signalisation seront posés prochainement.

Pour célébrer dignement et sobrement la fin des travaux et officiellement baptiser la rue précitée, le marché hebdomadaire sera exceptionnellement déplacé de la place éponyme à la place de la Gare **le vendredi 14 octobre prochain** dès 7h30. À 11h, une brève partie officielle aura lieu, suivie d'une verrée offerte à la population. Venez nombreux au cœur du village de Fleurier! •

## BIEN UTILISER LES TRANSPORTS PUBLICS

Au vu du succès des éditions précédentes, la Commune de Val-de-Travers accueille une nouvelle fois le cours « Être et rester mobile » (mercredi 26 octobre, de 13h30 à 17h, à la Fleurisia, à Fleurier). Destiné principalement aux seniors, cet atelier gratuit est animé par des spécialistes des transports publics et par la police cantonale. Il vise à donner des informations et des astuces pour faciliter la mobilité au quotidien, de l'usage des distributeurs à celui des outils numériques en passant par les différents modes de transports. Inscription indispensable auprès de Pro Senectute Arc jurassien jusqu'au 19 octobre (032 886 83 39). À noter qu'un autre atelier, sur la nutrition, sera dispensé à Fleurier toujours les 17 et 28 novembre (inscriptions déjà possibles auprès du Cora, à Fleurier).

Informations sur : [www.vdtseniors.ch](http://www.vdtseniors.ch) •



### ANNONCES

#### TERRES AGRICOLES EN SOUMISSION

La Commune de Val-de-Travers met en location cette fin d'année plusieurs parcelles agricoles à Couvet. Celles se trouvant en zone agricole seront affermées avec des baux d'une durée de 6 ans; celles situées ailleurs feront l'objet de baux d'une durée d'un an, renouvelable. Les dossiers de soumission sont à demander au dicastère de l'économie et des finances, 032 886 43 60, FinancesEconomie.VdT@ne.ch; le délai de soumission court jusqu'au 21 octobre.

Cadastre	BF	Lieu-dit	Surface (ha)	Zonage	Fermage de base
Couvet	2936	Prise-Fréquenet	0,619	Zone agricole	Fr. 128.-
Couvet	4055	Champs-Jaquet	0,122	Zone agricole	Fr. 51.-
Couvet	3808	Champs-Jaquet	0,588	Zone agricole	Fr. 196.-
Couvet	3968	Champs-Jaquet	0,619	Zone agricole	Fr. 206.-
Couvet	4040	Le Pontet	0,596	Zone à bâtir	Fr. 232.-
Couvet	4098	Le Pontet	0,577	Zone à bâtir	Fr. 225.-
Couvet	3752 + 3975	La Léchère	0,796	Zone d'activité économique	Fr. 310.-

#### AVIS DE RECRUTEMENT 2023

Avis de recrutement 2023 pour les communes de Val-de-Travers, de La Côte-aux-Fées et des Verrières.

Les personnes valides (femmes et hommes dès 18 ans révolus) désirant être incorporées au sein du service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS) sont invitées à participer à la séance de recrutement qui aura lieu le jeudi 3 novembre 2022 à 19h30 à la caserne du SDIS, rue du Collège 20 à Fleurier.

Lors de cette soirée, vous serez informé-e en détail sur l'organisation du SDIS et de ses différentes activités.

Si vous ne pouvez pas assister à cette soirée, vous pouvez obtenir les renseignements et documents nécessaires auprès du dicastère de la protection de la population (Grand-Rue 38, 2108 Couvet), par téléphone (032 886 43 40) ou par courriel (ProtectionPopulation.VDT@ne.ch). Vous pouvez également consulter les sites suivants : [www.sdis-valtra.ch](http://www.sdis-valtra.ch) et [www.118-info.ch](http://www.118-info.ch). Le SDIS et la population du Val-de-Travers ont besoin de vous!

#### CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les lundis jusqu'au 31 octobre 2022, dans le hall d'espaceVal à Couvet, Clos-Pury 15, de 17h30 à 18h30 et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

#### AVIS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EN COURS D'EAU

Durant le mois d'octobre, le canton de Neuchâtel procédera, via des entreprises spécialisées, à des travaux d'entretien sur des cours d'eau du Val-de-Travers. Ces interventions seront faites en prenant en compte tant les aspects sécuritaires (protection contre les crues) que ceux liés à la nature et à la biodiversité.

Sur le Bied de Môtiers, en amont du village de Môtiers (lieu-dit Les Saugettes), l'ouvrage de retenue des alluvions est actuellement complètement rempli. Un curage d'alluvions sera effectué de manière à limiter les risques d'alluvionnement et de crues en aval, dans le village de Môtiers notamment. D'autre part, par faible débit, l'entier de l'eau s'infiltrait dans les alluvions, ce qui est dommageable pour la faune.

Dans l'Areuse, au niveau du pont de Travers, une végétation abondante s'est développée sur les îlots de graviers présents au milieu de la rivière. Cette végétation comprend des saules, qui seront retirés, tout comme une partie de la végétation herbacée et des alluvions. Ces mesures visent à faciliter le passage de l'eau sous le pont et limiter ainsi le risque que le bois transporté par l'Areuse ne soit arrêté par la végétation. La zone étant importante du point de vue de la biodiversité et étant une réserve de pêche, l'intervention sera faite de manière ciblée, dans le but notamment de préserver les habitats et lieux de frai pour les poissons.

Ces interventions auront lieu d'ici à fin octobre si les conditions météorologiques le permettent. Chaque chantier durera environ une semaine.

En cas de questions, vous pouvez vous adresser à l'Office des cours d'eau et dangers naturels de l'État de Neuchâtel : 032 889 87 50 / [Office.CoursEauDangersNaturels@ne.ch](mailto:Office.CoursEauDangersNaturels@ne.ch)



#### MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

**Plus d'informations :** [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### ADRESSE

Môtiers – Rue Centrale 5

#### DATE LIMITE OPPOSITION

24 octobre 2022



#### INFORMATIONS PRATIQUES

##### RETOUR SUR LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 26 septembre dernier, le Conseil général s'est réuni pour une séance extraordinaire. Toutes les demandes de crédit complémentaires ont été acceptées, ainsi que la modification d'un plan d'alignement. Retrouvez plus d'information sur [www.val-de-travers.ch/seance/seance-du-26-septembre-2022](http://www.val-de-travers.ch/seance/seance-du-26-septembre-2022).

